



GAZETTE N°39



Chères Varennaises, Chers Varennais,

Nous allons entrer en été, et les prévisions annoncent déjà de fortes températures avec tout ce qui en découle. Mme La préfète nous informera coup par coup des règles à appliquer si besoin. Les arrêtés préfectoraux seront affichés au panneau de la commune, à l'agence postale et seront diffusés sur le site de la commune, et transférés aux habitants ayant des adresses mails. Les recommandations sont comme chaque année de sortir tôt le matin et en soirée, et éviter les après-midis. Si besoin était, vous pouvez solliciter ponctuellement l'intervention de la commission d'aide aux habitants.

Comme vous avez pu le constater, la commission fleurissement a bien travaillé.

L'orientation pour cette année a été d'accentuer la plantation de fleurs vivaces et ainsi réduire les annuelles qui réclament un arrosage régulier et abondant, ors nous devons limiter l'arrosage malgré l'achat de 2 cuves pour récupérer les eaux pluviales. Nous vous rappelons que cette année, afin de respecter au mieux le cycle de la nature, la faune et la flore, de limiter les diverses dépenses liées, l'employé communal reste seul pour l'entretien, le passage pour la tonte sur l'ensemble du village sera moins fréquent.

L'employé communal a effectué un paillage pour chaque massif et afin de garder l'humidité plus longtemps surtout si nous subissons une canicule.

Dans le journal de la Haute-Marne, un article sur le projet MARPA a paru. La présentation s'est effectuée en présence de Mme Michel, conseillère départementale, M. DARBOT, président de la communauté de commune et du PETR, le vice-président de la MSA, la vice-présidente de la fédération nationale des MARPA, et différentes personnes du PETR, de la MSA également des représentants des communes voisines qui ont participé à des visites de MARPA en Alsace, Doubs, Meuse et Haute-Marne soit 7 établissements. Le compte-rendu de l'enquête d'opportunité est positif et maintenant la prochaine étape sera de trouver un bailleur et un gestionnaire. L'acquisition de la maison de Mme Richard, qui agrandirait l'espace dédié à la réalisation de la MARPA est toujours en attente.

Nous sommes attentifs à vos observations pour améliorer notre quotidien, mais surtout si c'est encore de notre compétence. Nous remercions tous les habitants qui donnent de leur temps soit par l'intermédiaire des commissions ou individuellement.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2023

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 28 mars 2023.
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFOUAGES : PRIX DU LOT ET MODE DE PARTAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer le mode de partage par feu
- de fixer le prix du lot d'affouage à 26 € pour l'année 2023 – 2024
- que le règlement du lot d'affouage se fera lors de l'inscription par l'affouagiste ou par le façonneur de l'affouage
- de nommer MM SAUSSOIS Olivier et VOYARD Loïc, garants des bois communaux

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AFFOUAGES : RÉVISION DE LA LISTE DES AYANTS DROITS

Mme le Maire donne lecture de la liste des ayants droit, concernant les affouages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la liste corrigée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.
Il est précisé que si une demande d'inscription se fait en cours d'année, elle sera examinée et acceptée ou non.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

FORÊT : RENOUELEMENT D'ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes ;
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt ;
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt ;
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Varennes-sur-Amance possède dans la région Grand Est.
- De m'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

Total de surface à déclarer : 329.23 ha sous aménagement et 0 ha hors aménagement.

- De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.
 - D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est.
 - D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.
 - De mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
 - D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
 - De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
 - De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.
 - D'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
 - De désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi permanent

- un d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires, soit 5 /35ème, à compter du 1er juin 2023.

A ce titre, cet emploi est inoccupé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-3,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 3 avril 2023

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

DECIDE :

- Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,
- Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois,
- Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR : NOUVEAU CONTRAT

Vu la fin prochaine du contrat de location du photocopieur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter l'offre de l'entreprise KOESIO pour le renouvellement du contrat de location du photocopieur
 - location avec un loyer de 477.00 € TTC / trimestre (forfait incluant la mise à disposition du matériel + maintenance + consommables (hors papier) + service premium)
 - tarification du contrat de maintenance :
 - Page A4 noir et blanc (Volume 3 000) : 0.0049 € HT
 - Page A4 couleur (Volume 3 000) : 0.049 € HT
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ÉTANG DE VARENNES-SUR-AMANCE - RENFORCEMENT DES BERGES CÔTÉ ROUTE ET RETOUR VERS LA PURGE : DEMANDE COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTIONS

Vu la délibération n° 2023-03 en date du 07 février 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de modifier le plan prévisionnel de demande de financement pour le projet de renforcement des berges côté route et retour vers la purge de l'étang de Varennes-sur-Amance pour un montant de 24 025.68 € HT (28 830.82 € TTC)
 - d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions comme suit :
 - Conseil Régional Grand Est : 35 % sur le montant total HT soit 8 408.99 €
 - Conseil départemental : 20 % sur le montant HT soit 4 805.14 €
 - Agence de l'Eau RMC : 25 % sur le montant HT soit 6 006.42 €
 - FEADER
 - d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'ASSOCIATION NATUR'AILES

Vu la demande de la Présidente de l'Association Natur'Ailes concernant l'occupation du domaine public pour la mise en place d'un marché de producteurs locaux de juin à septembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer à l'Association Natur'Ailes la mise à disposition du domaine public à titre gratuit pour la mise en place d'un marché de producteurs locaux de juin à septembre.
 - d'autoriser le Maire à signer une convention avec l'Association Natur'Ailes fixant les conditions de l'occupation temporaire du domaine public
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

JOURNÉE CULTURELLE DU 13 MAI 2023

Le Maire expose à l'assemblée le programme organisé par la commission et le comité "Patrimoine Culture" pour la journée culturelle du 13 mai 2023 concernant Télémaque et M. Marcel ARLAND.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la prise en charge des frais kilométriques suivant la grille tarifaire des impôts et le remboursement des tickets de péages d'autoroute de M. CHEF, qui doit faire une intervention autour de l'œuvre de M. Marcel ARLAND lors de la journée culturelle du 13 mai 2023
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

REPAS DES AÎNÉS 2023

Le Maire expose les propositions faites par la commission et le comité "Fête et cérémonies" relatives au repas des Aînés 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer la date du repas des Aînés au Dimanche 11 juin 2023 à 12h pour les personnes de plus 65 ans dans l'année, les agents communaux, le conseil municipal, les diverses autorités (chef de brigade de gendarmerie, chef du centre de secours, agent ONF en charge de Varennes, directrice de l'école, les Maires des communes du groupement scolaire de Varennes et les bénévoles très actifs au sein des comités communaux)
 - de fixer le prix du repas entre 30 et 35 € par personne hors boissons et brioches
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION 2023 : ASSOCIATION NATUR'AILES

Vu la demande de subvention déposée par l'Association Natur'Ailes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de rappeler que les demandes de subventions des associations doivent être déposées en Mairie avant le 1er mars de l'année N avec l'imprimé adéquat et tous les justificatifs
 - d'attribuer exceptionnellement hors délais une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 à l'Association Natur'Ailes pour la somme de 200 € et non une subvention pour le projet de création de structure en bois.
 - de prévoir les crédits nécessaires au budget 2023
 - d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

FAUCHAGE ET ÉLAGAGE 2023

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis de l'entreprise LAMBERT pour le fauchage et élagage des chemins communaux, pour la période de 2023.

Après analyse de ces documents, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter les devis de l'entreprise LAMBERT Pierre-Yves 21120 Is-sur-Tille pour :
 - Fauchage élagage de juin 2023 des divers chemins communaux pour un total de 985.20 € HT par an.
 - Fauchage élagage de septembre 2023 des divers chemins communaux pour un total de 2 156.57 € HT par an.
 - Elagage automne 2023 de : Côte aux Fées, Côte aux Fèves, Chemin du Pressoir, Chemin du Champs Galleau et l'Ormeau pour 1 380.00 € HT par an.
 - Elagage avec ramassage des branches et broyage des rémanents au rotor bois le long de la forêt communale et la parcelle ZL 18 pour 310.00 € HT par an.
 - d'autoriser le Maire à les signer les devis et tout document afférent à ce dossier.
- A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Mme Chantal JOLLIVET souhaite connaître l'évolution de la MAM.

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'à ce jour une candidate, possédant un diplôme d'auxiliaire puéricultrice, va prochainement passer son agrément et devrait intégrer la MAM. Ainsi, elle permettra l'ouverture à nouveau de la MAM en octobre ou novembre 2023 (date prévisionnelle).

MARPA

M. Jean-Luc CORRIAX souhaite connaître l'évolution de la MARPA.

Mme le Maire expose à l'assemblée que le retour de l'enquête de faisabilité d'une MARPA à Varennes-sur-Amance sera faite le 16 mai 2023 par la MSA Services devant divers partenaires et financeurs de ce projet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 MAI 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 02 mai 2023.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Madame le Maire indique au conseil municipal que le « Décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 », convoque les Conseils Municipaux le 09 juin 2023 afin de désigner les délégués et les suppléants.

Pour les communes de – de 1000 habitants le nombre des délégués titulaires et suppléants est défini en fonction de l'effectif légal du conseil municipal et l'élection des délégués et des suppléants à lieu séparément (L. 288) et au scrutin majoritaire.

Conformément à ces dispositions, Madame le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection du délégué titulaire et demande préalablement que les candidats à la fonction de délégué se déclarent.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret le délégué titulaire est élu au premier tour à la majorité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 2) :

- Malou DENIS élu par 4 voix.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : ÉLECTION DE TROIS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Madame le Maire indique au conseil municipal que le « Décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 », convoque les Conseils Municipaux le 09 juin 2023 afin de désigner les délégués et les suppléants.

Pour les communes de – de 1000 habitants le nombre des délégués titulaires et suppléants est défini en fonction de l'effectif légal du conseil municipal et l'élection des délégués et des suppléants à lieu séparément (L. 288) et au scrutin majoritaire.

Ainsi notre commune doit élire en plus de son délégué titulaire trois suppléants.

Conformément à ces dispositions, Madame le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection des trois suppléants et sollicite préalablement les candidatures à la fonction de suppléant.

Au terme des opérations de vote, sont élus au premier tour à la majorité (pour : 4 contre : 0 abstentions : 2) :

- Olivier SAUSSOIS élu par 4 voix
- Emmanuel GRASPERGE élu par 4 voix
- Jean-Luc CORRIAX élu par 4 voix

FAUCHAGE ET ÉLAGAGE 2024 ET 2025 - réf : 2023-36

Madame le Maire présente à l'assemblée les devis de l'entreprise LAMBERT pour le fauchage et élagage des chemins communaux, pour la période de 2024 et 2025.

Après analyse de ces documents, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'accepter les devis de l'entreprise LAMBERT Pierre-Yves 21120 Is-sur-Tille pour :
 - Fauchage élagage de juin et septembre des divers chemins communaux pour un total de 3 298.86 € HT pour l'année 2024.
 - Fauchage élagage de juin et septembre des divers chemins communaux et élagage automne de : Côte aux

Fées, Côte aux Fèves, Chemin du Pressoir, Chemin du Champs Galleau et l'Ormeau pour 4 678.86 € HT pour l'année 2025.

- d'autoriser le Maire à les signer les devis et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

LOCATION DE LA SALLE MARCEL ARLAND PAR L'ASSOCIATION BEYANA - réf : 2023-37

Le Maire expose la demande de location de la salle des fêtes Marcel Arland à un tarif réduit par l'association BEYANA, représentée par Mme THOMAS dont le siège social est 1, côte d'Hortes 52500 Arbigny-sous-Varennes et à pour but l'organisation de manifestations culturelles et de solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer le tarif de la location de la salle des fêtes Marcel Arland à 160 € pour une manifestation durant l'année 2023 pour l'association BEYANA, 1, côte d'Hortes 52500 Arbigny-sous-Varennes

- de rappeler que le gaz, l'électricité et les couverts seront facturés en supplément en fonction des consommations réelles

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ - réf : 2023-38

Vu que l'éclairage des parties communes (montée d'escaliers) des logements sis Place de l'Eglise (logements du 1er étage et du 2ème étage) est branché sur le compteur électrique du logement du 2ème étage ;

Vu que l'ancienne locataire du logement du 2^{ème} étage, Mme NOIROT Frédérique, durant sa location a réglé les consommations des pâties communes.

Vu l'estimation des consommations utilisées durant la période du 1^{er} août 2022 au 30 avril 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de rembourser la somme de 52.94 € à Mme NOIROT Frédérique demeurant 52400 Varennes-sur-Amance en compensation du paiement des frais d'électricité des parties communes des logements situés 2 Place de l'Eglise.

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

RÉSILIATION DU BAIL COMMUNAL DE TERRAIN COMMUNAL AVEC MME SANDRA MAURON - réf : 2023-39

Vu la délibération n° 2018-75 en date du 27 novembre 2018

Vu le bail de location entre la commune et Mme MAURON Sandra signé le 04 décembre 2018

Vu la délibération n° 2022-31 en date du 22 mars 2022

Vu le courrier de Mme MAURON Sandra ne souhaitant plus louer la parcelle cadastrée AB 371 au lieu-dit "La Garenne" pour une surface de 27a 40ca à compter de 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la résiliation du bail de location de la parcelle cadastrée AB371 conclu avec Mme MAURON Sandra à compter de l'année 2023

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Repas des Aînés

Mme Chantal JOLLIVET demande que pour les années à venir l'organisation du repas des Aînés et le choix du traiteur soient effectués avec anticipation, afin de pouvoir faire fonctionner plus aisément les artisans locaux.

Voirie

M. Emmanuel GRASPERGE demande que soit programmé un balayage de la rue du Viau suite aux travaux de 2022.

Entretien des plantations

Mme Laure SERRAILLE soulève le problème du planning d'arrosage d'été des plantations fleuries qui ont été faites et de l'entretien du village avec seulement les heures actuelles de l'agent communal.

ÉTAT CIVIL



DÉCÈS :

Nous avons enregistré les décès de

- Madame HUËR Veuve RUSTAUT Eliane le 03 juin 2023

Et de

- Monsieur CHASSARD Alain le 22 mai 2023 à Troyes (10)
- Monsieur SOLTERMANN Jean-Pierre le 20 mai 2023 à Dole (39)
- Madame SCHEMBERG Anne-Marie le 17 avril 2023 à Besançon (25)

Services et commerces *Les infos utiles*

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

Information : Vous pouvez également y retirer vos sacs de tri (bleus et jaunes) en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1^{er} adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2^e adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

Le secrétariat de mairie sera fermé du 15 août au 03 septembre 2023 inclus

CABINET MÉDICAL 19 Place de l'Eglise (à côté du Garage Martinet) :

Dr MIDY Véronique de Fayl-Billot et Dr WINGER Jean-Marc de Neuilly l'Evêque

Permanences du Dr WINGER Jean-Marc : le mardi matin

Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Neuilly l'Evêque au 03 25 84 03 35

Permanences du Dr MIDY Véronique : le mardi après-midi et le jeudi matin

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Fayl-Billot au 03 25 86 15 20
ou uniquement les jours de permanence à Varennes sur Amance au 03 25 90 62 44*

GENDARMERIE : Tous les mercredis, la gendarmerie de Varennes-sur-Amance est ouverte au public de 14h à 18h.

GARAGE MARTINET : Jean-Marc vous accueille du mardi au samedi

RAMASSAGE DES OBJETS MÉTALLIQUES POUR L'ANNÉE 2023 :

Mme Edith HUMBERT de Isches (88) fera un ramassage d'objets uniquement métalliques (les autres objets seront laissés sur place)

- Le Mercredi 11 octobre 2023

Vous pouvez la contacter au 03 29 07 94 47 ou 06 45 39 64 16.

Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux de vous accueillir aux horaires habituels (le mercredi et le samedi de 10h à 12h).

La bibliothèque est ouverte en Juillet, uniquement le samedi de 10h à 12h et fermée en Août jusqu'au 03 septembre 2023 inclus.

Au Bar Masqué

Comme de coutume, le Bar Masqué vous propose tabac, gaz, journaux, française des jeux, paiement de proximité (factures Trésor Public, amendes), repas.

Ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 9h-13h30/17h30-20h30 (fermeture en fonction de la fréquentation)

Mercredi, dimanche 10h-13h30.

Samedi : 10h-13h30/ 17h30-00h00

Fermé du 1^{er} août au 20 août 2023 pour congés de paternité.

ASSOCIATIONS – Infos et dates à retenir

Commune de Varennes-sur-Amance :

- **Cérémonie du 18 juin** : Madame le Maire et les membres du conseil municipal vous invitent à participer à la cérémonie commémorative du 18 juin. La cérémonie a lieu le dimanche 18 juin 2023 à 11h00 au monument aux morts, suivie d'un apéritif offert par la municipalité au café « Au Bar Masqué ».
- **Cérémonie du 14 juillet et repas** : Informations à venir

Écoles de Varennes-sur-Amance :

- **Vendredi 30 juin 2023 début de soirée** : Fête des écoles avec le spectacle des enfants à l'école ou replis à la salle des fêtes Marcel Arland en cas de mauvais temps.

Association « Les Petits Loups 52400 :

- **Dimanche 18 juin 2023 à 17h** : Chorale « Montclair ». L'association de l'Église est associée à cette manifestation.

- **Samedi 19 août 2023** : Repas Belge à la salle M. Arland. Informations à venir.
- **Samedi 30 septembre 2023** : Repas moules frites à la salle Marcel Arland
- **Dimanche 19 novembre 2023** : Loto
- **Dimanche 26 novembre 2023** : Représentation de la troupe de théâtre de Chalindrey à la salle M. Arland. L'association de l'Église est associée à cette manifestation.

Association Natur'Ailes :



LES ATELIERS NATUR'PLANTES

Des ateliers pour mieux se connaître, animés par Gaëlle, naturopathe herboriste

14h-17h 25 € - 20 € pour les 16/18 ans et adhérents, (9 personnes)

15 AVRIL FLEURS DE BACH concocter un élixir personnalisé

24 JUIL. UN TEMPS POUR SOI fabrication d'une huile de massage détente, rituel de réflexologie palmaire.

14 OCT. L'ART DE LA TISANE composition d'une tisane personnalisée.

10h-18h 70 € - 60 € pour les 16/18 ans et adhérents, repas compris (9 personnes)

27 MAI LE SOMMEIL technique de détente, réflexologie palmaire, plantes.

30 SEPT. LE STRESS réflexologie, plantes calmantes, fabrication d'une alcoolature de plantes.



11 JUIL. VANNERIE

Initiation à la Vannerie. Réalisation d'un petit objet surprise en saule.

23 JUIL. TEINTURES VEGETALES SUR TISSUS

Découvrir la cuisine alchimique des couleurs pour teindre des tissus ou peindre avec des encres.

17 SEPT. LE MENAGE SANS DOMMAGES

Recettes et astuces pour une maison saine et respectueuse de l'environnement.

1 OCT. COSMETIQUES NATURELS

Baumes, crèmes, onguents et parfums de la nature pour prendre soin de soi.

6 NOV. ENCENS ARTISANAUX

Apprendre à fabriquer des bâtonnets d'encens à base de plantes résines et poudre de bois locaux.



LES ATELIERS CREATIFS

Des ateliers ouverts à tous pour apprendre de façon ludique et créative animés par des passionnés ou des professionnels dans leurs domaines

14h-17h 10 € adultes / gratuit pour les - 16 ans et habitants communauté de commune du Savoir Faire, (9 personnes)

25 AVRIL SCULPTURE EN OSIER VIVANT

Sculpture et tressage de Saule. Création d'un plessis végétal vivant à replanter chez soi.

7 MAI HERBIER DES PLANTES GUERISSEUSES

Reconnaitre les "simples" et construire son herbier

21 MAI DESSINS NATURALISTES, PLANTES, INSECTES

S'immerger, observer la nature, à travers le dessin, au cœur du jardin de Natur'ailes.

18 JUIN IMPRESSIONS VEGETALES SUR TISSU

Découvrir cet art japonais nommé Tataki zome en se laissant inspirer par le règne végétal.



AUTRES EVENEMENTS (libre accès)

- RDV au JARDIN, sur le thème de l'eau : **4 JUIN** dès 14h
Regards et expériences sur le cycle secret de l'eau au jardin.

- FESTIVAL TRANSMISSIONS : **29 JUILLET** dès 14h
Ateliers, repas, fête.

- TROC'GRAINES à ARBIGNY : **15 OCTOBRE** 10H - 17H
lors de la fête de la biodiversité en partenariat avec l'association Future Nature et les Croqueurs de pommes (Sud Champagne)

Réservation impérative minimum 24 h à l'avance au 06.11.89.02.61 ou par mail asso.naturailles@orange.fr

Un 13 mai 2023 très culturel à Varennes-sur-Amance

Amateurs de peintures murales, puis de littérature sont venus nombreux à Varennes-sur-Amance pour apprécier, mieux connaître, voire découvrir deux enfants du pays et leurs œuvres réciproques. Nommons : Télémaque & Marcel Arland. Si l'un n'a eu qu'un rayonnement régional, l'autre à porter les lettres françaises du XX^e siècle sur la scène francophone.

Les fresques de Télémaque en Haute-Marne révélées au public...

Sous l'impulsion du regretté Gérard Bessières, Catherine Martzloff avait établi l'inventaire des réalisations de Télémaque pour les *Cahiers Haut-Marnais* et, ce 13 mai dernier, elle a donné une conférence sur ce peintre religieux qui a largement œuvré au décor intérieur d'églises du département au cours du XIX^e siècle.

Au cimetière de Varennes-sur-Amance, un curieux monument richement décoré de multiples symboles se dresse parmi les tombes les plus anciennes. On y lit : « Ici repose Jean-Pierre Jourdheuil (dit Télémaque) décédé le 6 août 1887 à l'âge de 61 ans ». L'homme du village est né le 30 avril 1826, fils de Pierre Jourdheuil, originaire de Coiffy-le-Bas, et de Jeanne Gaule. En juin 1848, Jean-Pierre Jourdheuil se marie une première fois à Paris [Hélas, sa courte biographie n'explique pas cette union à la capitale..., où il court les musées !] avec Joséphine Geneviève Merger. Celle-ci décédée, Actes52 nous apprend qu'il se remarie à Catherine Guerelle de Hortes en 1851, et qu'ils ont deux filles : Céline et Angèle. Fils de plâtrier et gendre d'un peintre en bâtiment, Jean-Pierre Jourdheuil est déclaré peintre en décors en 1872. Il se fait appeler et signe « Télémaque ». Son atelier, constitué d'un ouvrier et de deux apprentis, a pignon sur rue à Varennes. Là, en compagnie de sa fille aînée, une gravure le montre exécutant un chemin de croix pour l'église Saint-Calixte de Buxières-les-Froncles, sur la commande de l'abbé Boisselier. En 1881, sa femme C. Guerelle rejoint l'équipe d'artisans.

Tandis que Gérard Bessières réveillait la mémoire de Télémaque, il fut contacté par Paul Paulussen et l'artiste Théo de Feter sur la présence de décors de Télémaque dans la chapelle des vignes de Laneuvelle. Confirmée par des écrits, la fresque religieuse de Télémaque fut restaurée par Jacques Viard en 2013-2014 grâce à la création d'une association de mise en valeur du patrimoine de Laneuvelle. Là-dessus, Catherine Martzloff a enclenché de profondes recherches sur les peintres de décors religieux. Ainsi dans *Les Cahiers Haut-Marnais* n°296, Catherine Martzloff a recensé trois Haut-Marnais peintres en décor d'églises : Joseph-Constant Ménissier (1808-1864)¹, l'abbé Ambroise Raulet (1842-1930), Jean-Pierre Jourdheuil (1826-1887) et s'est orientée sur ce dernier. Outre l'étude de la technique, de la mise en place des figures, des sources et modèles de Télémaque, Catherine Martzloff y a passé en revue onze grandes décorations murales de cet artisan : Laneuvelle, Lecey, Varennes, Cerisières, Créancey, Bettaincourt, Châteauvillain, Charmoy, Rançonnières, Pautaines et Avrecourt...

Marcel Arland, enfant du pays, promoteur des Lettres du XX^e siècle

Après la matinée consacrée au peintre Télémaque, l'après-midi a été un hommage rendu à l'autre enfant du pays : Marcel Arland de l'Académie française, écrivain et grand critique. Certains n'ont pas oublié le rôle tenu par Marcel Arland dans la littérature du XX^e siècle, c'est pourquoi dans son village natal, l'académicien a également été mis en avant ce 13 mai 2023. Le public a d'abord pu découvrir le parcours littéraire Marcel-Arland à travers le village. Au retour, Frédéric Chef, enseignant et auteur, a été accueilli pour parler de l'œuvre de Marcel Arland souvent évoquée dans ses ouvrages (entre autres : *Géographie sentimentale - Le partage des eaux - Langres, le retour aux sources...*). Natif de Langres et devenu professeur à Reims, Frédéric Chef affectionne particulièrement les livres de Marcel Arland. Pour sa part, Frédéric Chef est l'auteur de plus d'une dizaine d'ouvrages en solo et en collectif. Notons enfin qu'il est membre de l'Association des amis d'André Dhôtel et que, ainsi, il a pu évoquer la longue amitié de Marcel Arland avec André Dhôtel, dont la correspondance a été publiée en 2016 par *La Route inconnue*.

Rappelons le parcours de Marcel Arland ! À Varennes-sur-Amance, Victor Arland se marie à Justine Noémie Vincent en 1895. Le couple a un premier enfant René (1896-1964) ; puis naît Marcel Gustave (1899-1986). Très jeunes, les deux frères sont confrontés à la mort et une mère inconsolable, car le père de santé fragile décède en 1903. A l'école communale, l'instituteur soutient le jeune Marcel jusqu'au collège et, malgré les faibles ressources de la mère, il entre à Diderot de Langres. Après le baccalauréat de philosophie, Marcel Arland part à Paris pour y préparer une licence de Lettres à la Sorbonne. Alors qu'arrive le service militaire,

Marcel Arland s'attache avec ferveur à la littérature et la direction de la partie littéraire de l'Université de Paris lui est confiée ainsi qu'à André Dhôtel, l'ami d'une vie avec André Malraux. Ils obtiennent très vite la collaboration de : Marcel Proust, Jean Giraudoux, Blaise Cendrars, François Mauriac... L'été 1922, Marcel Arland revient à Varennes pour écrire *Terres étrangères* dans le grenier à foin de la maison du Pâquis, fenêtre ouverte sur la vallée de l'Amance. Il adresse le manuscrit à André Gide qui l'accueille favorablement. Il est ainsi introduit aux éditions Gallimard et à *La Nouvelle Revue Française*. Il est nommé professeur de Lettres à Jouy-en-Josas. En 1929, son roman *L'Ordre* décroche le prix Goncourt. Abandonnant ses cours au renommé collège du Montcel, il entre au comité de lecture chez Gaston Gallimard. Il quitte Paris avec sa femme pour s'installer près de Magny-en-Vexin, puis à Brinville en Seine-et-Marne. Mobilisé, il se retrouve successivement à Langres, Nantes et en Algérie. A son retour, son activité de critique devient très intense (*Hommes et Mondes, Combat, Arts, La Table Ronde, La Gazette de Lausanne, Contemporains...*) Lorsque reparaît *La NRF*, il en assure la co-direction avec Jean Paulhan, puis la direction jusqu'en 1977. Il reçoit en 1952 le Grand prix de l'Académie française et, huit ans après, le Prix national des Lettres. Le 20 juin 1968, Marcel Arland est élu à l'Académie française. Décédé à Brinville en Seine-et-Marne, le 12 janvier 1986, en laissant plus d'une cinquantaine d'ouvrages, Marcel Arland repose au cimetière de Varennes-sur-Amance où Janine le rejoint dix mois plus tard.

Entré en littérature, Marcel Arland touche à la plupart des genres : le roman, le récit, puis suivent l'essai et la critique, la nouvelle qu'il remet à l'honneur. Viendront aussi les lettres adressées tantôt à des amis (M. Jouhandeau, J. Chardonne, J. Grosjean, J. Supervielle...), à des inconnus, à la solitude, au vent de l'Est... Enfin, il y a les carnets attribués à Gilbert Villars, son double. La poésie chez Arland ? Le poème assez peu, sinon dans les jeunes années et une anthologie ! Cela dit, la poésie surgit partout dans l'œuvre avec des odeurs et des couleurs toutes en nuances, de vrais tableaux de maître qui font de lui un paysagiste par l'écriture, tandis qu'il nourrit une grande amitié pour la peinture. Surtout, ne l'oublions pas, l'enfance à Varennes-sur-Amance, puis à Langres constitue le soubassement d'une grande partie de l'œuvre.

Soulignons enfin que, tout au long de la journée, des œuvres d'artistes-peintres locaux (Gon van Bockhove [auteur des aquarelles sur le parcours Arland dans le village], Annette Fenard, Horst Winkelmann, Marie-Claude Chevallerau, Marcelle Guinand, Marijke Hoogma, Marcel Joosen) et de la vannière (Virginie Duprez) ont été appréciées à la salle Marcel-Arland. La municipalité, par le biais de son comité Culture et Patrimoine, a ainsi offert un mélange culturel non seulement à ses habitants mais bien au-delà. A noter ainsi la présence de Christophe Baillat² venu de Jouy-en-Josas (Yvelines), où il se démène à la mémoire de Marcel Arland en son ancien collège du Montcel.

-
1. J.-C. Ménissier, employé à l'atelier parisien de Ingres, exécuta entre autres des décors à Cirey-sur-Blaise, Wassy, Guyonville, Laferté-sur-Amance, Saulles où il meurt à la suite d'une chute accidentelle alors qu'il travaillait au décor de la voûte. Il avait prévu de finir ses jours à Coiffy-le-Haut.
 2. C. Baillat doit publier prochainement un *Nouvel Abécédaire Arland De Académie à Zélie*.



A la bibliothèque

Le cercle de lecture, qui se réunit tous les premiers samedis du mois, permet de découvrir des œuvres variées et de rencontrer parfois des auteurs/autrices de la région.

En mai, nous avons fait la connaissance de l'autrice **Estelle Buchs** (foulard bleu sur la photo) d'origine haut-marnaise, demeurant à Orges, à l'occasion de la parution de son premier roman, autobiographique : "Mon corps, ce Graal". C'est une enquête sur soi, sur son monde intérieur qui raconte comment mieux se connaître et s'accepter grâce aux expériences de vie. Estelle Buchs anime également des ateliers/stages : "Méditation et connaissance de soi".

Ce fut une séance tout à fait conviviale et riche en échanges.

A une séance précédente, nous avons parlé d'une autre autrice haut-marnaise : **Louise Michel (1830-1905)** née à Vroncourt. Dans ses "Mémoires", nous découvrons le destin et l'œuvre d'une femme en avance sur son époque, indépendante, qui correspondait avec Victor Hugo.

Elle participa à la Commune de Paris, fut incarcérée à la prison d'Auberive, déportée en Nouvelle Calédonie. Amnistiée, elle fit une tournée de conférences dans toute la France et à l'étranger. Elle était éprise de justice sociale et défendait la cause des femmes.

Ce livre de Louise Michel est disponible à la bibliothèque, ouverte les mercredis et samedis de 10h à 12h. Une équipe de bénévoles est là pour vous conseiller.

Texte transmis par l'animatrice du cercle de lecture, Estelle LAVEY



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE

1 place de l'Église

52400 VARENNES SUR AMANCE

PROJET DE MARPA

La commune de Varennes-sur-Amance porte une réflexion sur un projet de MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie) depuis plusieurs années.

Pour rappel, les MARPA (concept créé par la Mutualité Sociale Agricole) sont des petits établissements, de 30 places maximums, permettant d'accueillir des personnes âgées relativement autonomes, au sein d'un lieu de vie sécurisé, adapté, conviviale et ouvert sur l'extérieur. Les MARPA proposent des logements individuels privatifs et des espaces de vie partagés propices au partage, aux échanges et au lien social. Un bouquet de 10 services obligatoires, visant à faciliter le quotidien des personnes qui y vivent, est proposé. Parmi ces services, on retrouve entre autres, la restauration, l'entretien du linge, le dispositif de sécurité 24h/24, la mise en place d'animations quotidiennes.

Pour consolider le projet porté par la commune, une étude d'opportunité a été lancée en avril 2022 et réalisée par MSA Services Sud Champagne. Cette étude a mobilisé les partenaires locaux, les habitants du territoire, les élus, etc.

Mardi 16 mai 2023, notre commune a accueilli une présentation des conclusions de l'étude d'opportunité en présence de représentants des communes de Varennes sur Amance, Arbigny, Chézeaux, Coiffy-le-Bas, Damrémont et Vicq, de la Communauté de communes des Savoir-Faire, du PETR de Langres de la MSA Sud Champagne, de la Fédération Nationale des MARPA, du Conseil départemental de Haute-Marne

Les données issues du diagnostic confortent la volonté des élus locaux de développer une offre nouvelle en matière d'habitat pour les seniors, et les conclusions de l'étude sont favorables à l'implantation d'une structure de type MARPA sur le territoire puisque le modèle est en cohérence avec les attentes et les besoins identifiés sur le territoire.

Le financement de cette étude a été possible grâce à une subvention du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, porté par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et soutenu par le Ministère chargé de l'Autonomie et par la CNSA. Ce Fonds d'appui est un accélérateur pour le déploiement de projets d'adaptation des territoires au vieillissement de la population (www.villesamiesdesaines-rf.fr)

A l'appui de l'étude et toujours accompagnée par la MSA Sud Champagne, la commune va poursuivre les démarches pour avancer dans la modélisation du projet, notamment avec la recherche d'un bailleur social et d'un gestionnaire du projet. Le choix de ces deux ressources permettra de consolider le socle de compétences techniques nécessaires au lancement du projet. L'association des acteurs locaux et des éventuels futurs résidents de la structure sera également indispensable à différentes étapes du projet.

La commune de Varennes sur Amance ne manquera pas de communiquer auprès de ses partenaires et des habitants du territoire sur l'avancement de cette nouvelle offre.



Association « Les Petits Loups 52400 » :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

L'association " Les Petits Loups 52400 termine la première année de garderie, matin et soir dans le cadre du périscolaire et le bilan est plutôt positif pour une année de démarrage.

7 enfants ont fréquenté la garderie selon les besoins des familles. A la rentrée prochaine c'est 11 enfants qui devraient être présents. Notre encadrante Madame Virginie ZENATTI a parfaitement rempli la mission qui lui été confié.

S'il y a un point noir, il se situe dans le peu de soutien de la COMCOM "Les Savoirs Faire" puisque aucune subvention n'a été alloué pour cette année scolaire 2022-2023.

Malgré cette difficulté, nous arrivons à subvenir aux frais d'une garderie, grâce à des dons substantiels de généreux donateurs, grâce aussi aux manifestations qui nous ont permis d'équilibrer le budget et qui nous permet de voir l'année scolaire 2023-2024 avec une relative sérénité.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré tout au long de nos manifestations et qui ont permis que toutes ont été une réussite (loto, divers repas... Paella, Moules frites...la fête de la truite, le vide grenier, les journées initiation à la pêche pour les enfants)

Il reste deux manifestations à venir : un concert de musique baroque le 18 juin et un repas amicale proposé par nos amis Belges le 19 aout.

L'association "Les Petits Loups 52400" son conseil d'administration et tous ses bénévoles remercient les habitant de Varennes et des communes avoisinantes qui ont répondu présent à toutes ses actions.

ANIMATIONS SPORTIVES :

Vous trouvez en document joint un questionnaire pour mettre en place des animations sportives s'adressant à l'ensemble de la population du territoire. L'association les petits loups 52400 a rédigé ce document pour recueillir votre avis sur ce sujet et pour répondre au mieux à vos souhaits : les seniors, les adultes actifs, les enfants et ados. Comme les statuts le stipulent, nous pouvons élargir les activités à tous.

Merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire qui nous aidera à concevoir et à vous proposer un calendrier.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou pour d'autres suggestions.

B. LANDRU

Président de l'association



Questionnaire pour des activités sportives

NOM : PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

.....

TEL FIXE OU PORTABLE : MAIL :

VEUILLEZ ENTOURER ET ECRIRE VOS CHOIX.

Activités : GYM DOUCE GYM GYM ADOS/ENFANTS

AGE : OU ANNEE DE NAISSANCE :

Jour des activités : LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Horaires : MATIN APRES-MIDI SOIR

HORAIRES DE PREFERENCE :

VEUILLEZ DEPOSER VOTRE RÉPONSE A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE VARENNES

AU MOMENT DU DÉBUT DE L'ACTIVITE, PRÉVOIR LES DOCUMENTS ET ACCESSOIRES SUIVANTS :

- CERTIFICAT MEDICAL
- TAPIS DE SOL
- TENUE ET CHAUSSURES DE SPORT
- ADHÉSION A L'ASSOCIATION : 10€ par personne

LE RÉGLEMENT FINANCIER DE L'ACTIVITÉ SE FERA AU TRIMESTRE, LE TARIF SERA FINALISÉ SUIVANT LE NOMBRE D'INSCRIPTION DANS CHAQUE GROUPE.

NOUS PRENDRONS EN COMPTE AU MIEUX VOS SOUHAITS.

MARCHÉ

Varennes / Amance

Les mardis
17h30 / 19h30
du 13 juin au 5 sept

Producteurs locaux
légumes, fromages, miels,
terrines, œufs ...



Temps forts

11 juillet et 8 août

Artisanat, animations ...
Assiette apéro des producteurs

Pour exposer, contacter
Mme Manzano 07 85 55 43 92

